

Plan de Formation

Titre Professionnel Gestionnaire de paie

Titre certifié niveau 5 – Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

Numéro fiche RNCP37948 (Enregistrement RNCP le 22/08/2023)

OBJECTIF DE LA FORMATION

A l'issue du stage la personne acquiert les bases essentielles pour développer ses propres capacités de réflexion et d'analyse, dans le respect des règles juridiques, elle collecte et traite à l'aide d'un logiciel dédié les informations pérennes en tant que paramètres, et les informations liées à la gestion du temps de travail, la qualification des absences ou des compléments de rémunération au titre des variables de paie. Elle établit ponctuellement, sous conditions, des contrats de travail usuels.

Fiche RNCP sur France compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37948/>

PUBLIC

👤 Personne ayant une expérience professionnelle significative en entreprise, La connaissance des fondamentaux d'administration d'entreprise est souhaitable. Niveau VI souhaité.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Eligible au contrat de professionnalisation et d'apprentissage

📍 RER C, ou Paris Montparnasse ou Paris La Défense jusqu'à la gare de Saint Quentin-en-Yvelines
Bus 415 arrêt « Chambre de Commerce et d'Industrie »
Ou depuis la gare de Trappes : Bus 415, arrêt « Chambre des Commerces et d'Industrie » ou à pied (10 min)

SANCTION/DEBOUCHES

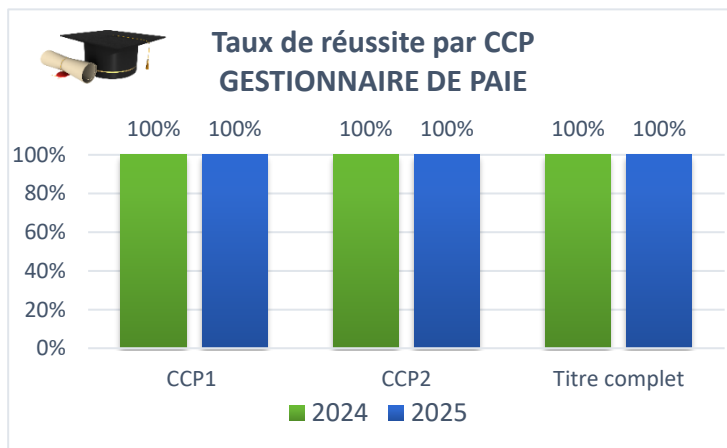
🏆 Obtenir le titre professionnel Assistant ressources humaines (niveau III) enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Débouchés professionnels :

- Assistant de gestion et d'administration du personnel
- Gestionnaire de paie et de l'administration du personnel
- Chargé de la paie
- Responsable Paie, Social

Poursuites d'études :

Licence professionnelle Métiers de la Gestion des ressources humaines



DUREE

Cours théoriques :	650h
Stage pratique :	280h

LIEU

 12 Avenue des Pres
78180 Montigny Le Bretonneux

CALENDRIER

Sessions en présentiel :
De février à septembre
De Septembre à Avril

COÛT

Présentiel de 4 800€ à 14 900€ TTC
suivant votre situation

Distanciel de 800€ à 2 400€ TTC
suivant votre situation

Non soumis à TVA
(hors droits d'inscription aux examens
de 110 euros € TTC)

METHODES ET AUXILIAIRES PEDAGOGIQUES

Un apport des connaissances est réalisé sous forme de cours magistraux avec l'appui des livres des professionnels (Francis Lefebvre, La revue fiduciaire) et une actualisation des données actualisées ; puis la personne est mise en situation et aborde les divers aspects des cas d'entreprise, avec application sur informatique : divers logiciels seront utilisés selon les modules : Word, Excel.

PROGRAMME DE LA FORMATION



Bloc de compétence n° 1

CCP1 - Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie

- Traiter les informations pour déterminer la rémunération brute
- Garantir les calculs des cotisations sociales en paie
- Traiter les informations impactant la rémunération nette



Bloc de compétence n°2

CCP2 - Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle

- Evaluer les événements particuliers liés au temps de travail
- Gérer les informations juridiques et sociales lors du départ
- Contrôler les données issues du traitement de la paie

Modules transverses : logiciels

- **Word (Texteur)** : publipostage, modèles, mise en page automatisée
- **Excel (Tableur)** : fonctions avancées, graphiques, tableaux croisés dynamiques

Comment se passe l'examen du Titre ?

Quelles sont les dates clés ?

Dates d'examen

L'examen qui permet l'**obtention du titre** a lieu chaque année **2 fois par an**.

Fin Septembre et fin Avril.

L'**inscription** au passage des épreuves est effectuée par l'organisme de formation via une fiche d'inscription qui vous sera remis par CEDEFI LIDEC en début de formation.

Passage d'examen

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury par

- Une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- Un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.
- Les résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.